



TECHNOLOGIES D-BOX INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que, en raison des préoccupations concernant la pandémie de coronavirus (la « **COVID-19** ») et pour aider à protéger la santé et le bien-être de nos actionnaires, employés et administrateurs, une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Technologies D-BOX inc. (la « **Société** ») se tiendra sous forme virtuelle afin d'offrir une expérience cohérente à tous les actionnaires, où qu'ils soient, le 16 septembre 2020 à 10 h, aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner, et s'il est jugé opportun, adopter une résolution spéciale, dont le texte figure à l'Annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (la « **circulaire** »), autorisant une modification aux statuts de la Société de manière à ce que, si le conseil d'administration de la Société le juge souhaitable, les actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société soient, au plus tard douze (12) mois après la date de l'assemblée, regroupées à raison d'une (1) action ordinaire de catégorie A contre une tranche maximale de dix (10) actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation;
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée aux fins de délibérations.

Il est important que vos actions soient représentées à l'assemblée. Veuillez noter que l'assemblée se déroulera en ligne, sous forme virtuelle, en mode audio uniquement, par l'entremise d'une webdiffusion en direct sur le site <https://web.lumiagm.com/212651283/>. La Société a l'intention de tenir son assemblée sous forme virtuelle en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, et examinera s'il convient de revenir à une réunion en présentiel pour les futures assemblées d'actionnaires si les circonstances le permettent.

Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaires aux registres de la Société à la fermeture des bureaux le 27 juillet 2020 (la « **date de clôture des registres** ») sont autorisées à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à y agir et à y exercer les droits de vote attachés à leurs actions. Aucune personne devenue actionnaire après la date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, mais auront la possibilité de participer à l'assemblée en ligne, quel que soit leur emplacement géographique. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui participent à l'assemblée en ligne auront la possibilité d'assister à la séance de questions et réponses et de voter à l'assemblée, pour autant qu'ils respectent les instructions de la circulaire ci-jointe et demeurent connectés à Internet tout au long de l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits (véritables) qui ne se sont pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir conformément aux instructions de la présente circulaire et fournies par leur intermédiaire, pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ne pourront pas voter. Les invités pourront écouter les

délibérations de l'assemblée, mais ne pourront pas voter. Les actionnaires qui votent habituellement par procuration avant l'assemblée pourront le faire de la même manière que lors des assemblées d'actionnaires précédentes. La circulaire de la Société qui accompagne le présent avis comporte des instructions et des détails importants sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote attachés à vos actions ordinaires de catégorie A par procuration ou en ligne pendant l'assemblée. Les détails précis des questions proposées à l'assemblée figurent également dans la circulaire.

MÊME SI VOUS PLANIFIEZ DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE EN LIGNE, VEUILLEZ SOUMETTRE VOTRE PROCURATION PAR INTERNET, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LA POSTE DÈS QUE POSSIBLE. Si vous décidez ultérieurement de révoquer votre procuration ou de modifier votre vote, vous pourrez le faire en suivant les procédures décrites dans la circulaire.

FAIT à Longueuil (Québec), le 3 août 2020

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

(signé) Jean-René Halde

Jean-René Halde

Président du conseil d'administration